

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 19 décembre 2011.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le dix-neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille onze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 19 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents la conseillère : Mélanie Boissonneault,
les conseillers : Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette,
Paulin Nappert,
Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-12-649

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2011-12-650

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2012;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2012 tel que présenté par le trésorier de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS

De taxation

- Activités de fonctionnement 15 836 662 \$
- Activités d'investissement 723 200 \$

Tenant lieu de taxes 587 313 \$

De sources locales 2 962 703 \$

De transferts 949 663 \$

TOTAL DES REVENUS

21 059 541 \$

Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement

Paiement comptant d'immobilisations 723 200 \$

TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS

723 200 \$

TOTAL DES REVENUS APRÈS TRANSFERTS

20 336 341 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration 2 852 450 \$

Sécurité publique 2 951 725 \$

Transport routier 2 340 064 \$

Hygiène du milieu 4 313 981 \$

Santé et bien-être 55 112 \$

Urbanisme et mise en valeur du territoire 1 123 173 \$

Loisirs et culture 3 275 118 \$

Frais de financement 1 475 639 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

18 387 262 \$

AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	4 086 827 \$
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS (pour fins budgétaires)	(4 086 827)\$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	<u>1 928 079 \$</u>
TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	<u>1 928 079 \$</u>

SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS	21 000 \$
---	------------------

AFFECTATIONS

Activité d'investissement	(15 000)\$
Fonds de roulement	(210 000)\$
Droits sur les carrières et sablières	(25 000)\$
Réserve financière – vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	(32 000)\$
Utilisation de la réserve financière – vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	275 000 \$
Montants à pourvoir dans le futur	<u>(14 000)\$</u>
TOTAL DES AFFECTATIONS	<u>(21 000)\$</u>
SURPLUS (déficit)	<u>0 \$</u>

QUE le trésorier Jacques Boutin est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2012 et les transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour leur approbation.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2012.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2012).

Adopté à l'unanimité.

2011-12-651

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2012-2013-2014

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par le maire de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 32 593 550, \$, soit 6 887 600, \$ pour l'année 2012, 7 249 300, \$ pour l'année 2013 et 18 456 650, \$ pour l'année 2014.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Cinq (5) personnes assistent à la séance. Une (1) personne pose des questions et émet des commentaires.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 19 h 43.

Levée de l'assemblée

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Harold Guay,
Maire.

